



Information

animaux de rente

22 mars 2016

Fiche thématique Bulletin Radar

1 Comment puis-je contribuer activement au Bulletin Radar ?

Le Bulletin Radar est le fruit d'un travail collectif. Vous aussi êtes invité-e-s à transmettre à l'équipe «Radar» (radar@blv.admin.ch) les informations importantes tirées de vos propres réseaux concernant des événements épizootiques internationaux. Il peut par exemple s'agir d'informations reçues lors de journées techniques relatives à une suspicion d'épizootie, d'annonces de cas d'épizootie faites par vos collègues ou également d'indices de manifestations inhabituelles de maladie chez des animaux de rente ou des animaux sauvages donnés par votre réseau de vétérinaires, de chasseurs ou de marchands de bétail à proximité de la frontière.

2 Quelles sont les informations importantes ?

Pour être en mesure d'évaluer l'importance d'une nouvelle annonce, l'équipe «Radar» a besoin de certaines informations. Veuillez si possible indiquer le lieu et la date de l'évènement ainsi que l'espèce ou les espèces d'animaux touchées. D'autres informations peuvent s'avérer utiles : *Quels étaient les symptômes ? Le service vétérinaire compétent est-il déjà informé ? La clarification de la suspicion est-elle déjà en cours ? Le cas est-il déjà confirmé ?*

Un bref commentaire sur l'annonce (par ex. *Quel est l'élément important de cette annonce ? A quoi faudrait-il prêter spécialement attention ? Pour quel cercle de personnes cette annonce pourrait-elle être particulièrement intéressante ?*), ainsi votre propre évaluation de la situation nous aide à évaluer l'évènement.

Vos annonces sont traitées confidentiellement et sont vérifiées par nos soins avant d'être transmises à des tiers ou publiées. Merci d'avance de votre soutien !

Remarque importante : le Bulletin Radar ne remplace pas les annonces de suspicion d'épizootie et de constat d'épizootie légalement prescrites ! Pour les annonces de suspicion et les annonces d'épizooties en Suisse, les voies de communication applicables sont celles de la gestion des risques établies au sein du Service vétérinaire suisse (vétérinaire → vétérinaire cantonal → OSAV etc.).